

## CIRCULAIRE N°8 DU 11 MARS 2022

Aux : Délégués des Clubs à l'Assemblée Générale FFA  
Ligues Régionales pour transmission à leurs Délégués

De : Jean-Marie Bellicini

Copie : Membre du Comité Directeur  
Souad Rochdi  
Patrick Ranvier  
Présidents des Commissions nationales et des Comités nationaux  
Directeurs du siège fédéral

### OBJET : **Convocation à l'Assemblée Générale FFA 2022**

Cher(e) Délégué(e),

Conformément aux statuts de la Fédération Française d'Athlétisme, nous avons le plaisir de vous convoquer à l'Assemblée générale FFA qui aura lieu le :

**Samedi 23 avril 2022**

Parc Expo  
120 Rue Lefèvre  
68100 - Mulhouse

[voir lien](#)

Cette Assemblée générale se déroulera dans le cadre du Congrès annuel de la FFA dont vous trouverez le programme prévisionnel en annexe.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale, proposé par le Président a été approuvé par le Comité directeur de la FFA du 11 mars 2022.

Vous trouverez également ci-joint la proposition de modification des statuts afin de supprimer la Commission de l'athlétisme professionnel.

Des documents complémentaires seront portés à votre connaissance sur le site fédéral à partir du 2 avril 2022 :

- procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 juin 2021 ;
- bilan au 31 décembre 2021 & compte de résultat et annexes 2021 ;
- budget prévisionnel 2022 ;
- propositions de modifications du Règlement intérieur ;
- tout autre document destiné à favoriser la préparation et le déroulement de l'Assemblée générale.

Nous vous souhaitons bonne lecture de ces différents documents et nous vous prions Cher(e) Délégué(e), d'agréer nos salutations les plus cordiales.



**Jean-Marie BELLICINI**  
SECRETAIRE GENERAL

# ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME

Samedi 23 avril 2022

Parc Expo - 68100 Mulhouse

## ORDRE DU JOUR

Samedi 23 avril 2022

<b>7h30 - 8h30</b>	Vérification des pouvoirs
<b>8h30</b>	Ouverture de l'Assemblée générale par le Président
	Mot de bienvenue des personnalités
	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
	Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 juin 2021
	Allocution du Président
	Rapport moral et d'activité du Secrétaire général
	Date unique de début de saison
	Modifications de textes (Statuts & Règlement intérieur)
	Election complémentaire au Comité directeur
	Intervention du Directeur technique national
	Intervention de la Directrice générale
	Rapport du Trésorier général
	Rapport du Commissaire aux comptes
	Approbation du bilan au 31 décembre 2021 et du compte de résultat 2021
	Affectation du résultat 2021 et approbation
	Fixation du montant de la cotisation des clubs
	Présentation du Budget 2022 et approbation
	Bilan de la surveillance médicale des athlètes inscrits sur les listes de haut-niveau
<b>16h</b>	Clôture de l'Assemblée générale par le Président

# CONGRES DE LA FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME

Parc Expo - 120 rue Lefèvre - 68100 Mulhouse

## Vendredi 22 avril 2022

À déterminer	<b>Commission Outre-mer</b>	
10h30 – 12h00	<b>Secrétaires généraux Ligues</b>	<b>Trésoriers généraux Ligues</b>
12h00	Déjeuner	
14h00 – 16h00	<b>Atelier 1 IMPULSION 2024</b>	<b>Atelier 2 FORMATION</b>
16h00	Pause	
16h30 – 18h30	<b>Atelier 3 DISPOSITIFS TERRITORIAUX</b>	<b>Atelier 4 PROFESSION- NALISATION</b>
18h30	Pause (visite libre du Musée de l'Automobile)	
20h00 – 20h45	Remise des récompenses	
20h45	Dîner de Gala	

## Samedi 23 avril 2022

7h30	<b>Vérification des pouvoirs</b>
8h30 – 10h30	<b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b> Session 1
10h30	Pause
10h45 – 12h45	<b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b> Session 2
12h45 – 14h00	Déjeuner
14h00 – 16h00	<b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b> Session 3

<p style="text-align: center;"><b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FFA 2022</b> <b>Proposition de modification des statuts</b></p>
--

**Suppression de la Commission de l'Athlétisme Professionnel**

**Article 42 – Commissions Statutaires**

**42.1** Il est institué, au sein de la FFA :

- une Commission des Officiels Techniques (COT) dont la mission est de :
  - coopérer avec l'Organisme de Formation de l'Athlétisme (OFA) pour définir les formations des Officiels Techniques et les modalités de leur déploiement ;
  - suivre leurs activités et élaborer les règles qui leur sont propres en matière d'éthique, de déontologie et de formation ;
  - veiller à la promotion de leurs activités auprès des jeunes licenciés de la FFA ;
  - répondre aux demandes des commissions techniques relatives à la constitution des jurys des compétitions.
- une Commission Médicale (CM) dont la mission est de :
  - élaborer un Règlement Médical fixant l'ensemble des obligations et des prérogatives de la FFA à l'égard de ses licenciés dans le cadre de son devoir de surveillance médicale prévue par le IV du Code de la Santé Publique. Ce règlement est adopté par le Comité Directeur ;
  - établir, à la fin de chaque saison sportive, le bilan de l'action de la Fédération en matière de surveillance médicale des licenciés, de prévention et de lutte contre le dopage. Ce bilan est présenté à la plus proche Assemblée Générale et adressée par la FFA au Ministère chargé des Sports.
- ~~une Commission de l'Athlétisme Professionnel (CAP) dont les missions sont précisées dans le Règlement Intérieur.~~

La composition de ces Commissions est précisée par le Règlement Intérieur.